

**DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE****2024-2025****ENFANT NON DOMICILIE SUR THOIRAS** Maternelle Elémentaire

Classe : _____

ULIS : Oui NonL'enfant a-t-il besoin d'un aménagement
particulier pour un accueil plus adapté ?
Si oui, précisez :

Vos données à caractère personnel sont ici collectées pour étudier votre dossier et traiter votre demande d'inscription scolaire. Elles sont conservées jusqu'à la fin de scolarité de votre enfant. Seuls les agents du service scolaire y ont accès.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition ou traitement, du droit à la portabilité et le droit d'introduire une réclamation

Après de la CNIL. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le Délégué à la Protection des Données de la commune.

ENFANT A INSCRIRE

NOM : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à : _____

Sexe : masculin féminin

Ecole fréquentée précédemment : _____

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION Obligations professionnelles des parents à condition que l'école de la commune de résidence ne dispose pas d'un des services suivants : GARDERIE RESTAURATION (joindre justificatif des obligations professionnelles et de l'absence de services sur la commune de résidence) Raisons médicales : _____
(joindre certificat médical) Frère ou sœur déjà scolarisé dans l'école de Thoiras :

Nom	Prénom	Classe

 Autre : _____

Observations :



Représentant légal n°1	Représentant légal n°2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél portable :	Tél portable :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél professionnel :	Tél professionnel :
Mail :	Mail :

En cas de séparation ou de divorce, préciser :

→ Autorité parentale : conjointe au Représentant légal n°1 au Représentant légal n°2

→ Résidence principale : garde alternée chez Représentant légal n°1 chez Représentant légal n°2

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus et m'engage à prévenir la Mairie en cas de changement. En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.

Fait à _____ le _____

Signature du ou des représentants légaux :

JUSTIFICATIFS A FOURNIR
<input type="checkbox"/> Document d'identité des représentants légaux de l'enfant
<input type="checkbox"/> Photocopie intégrale du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, de gaz et de téléphone hors téléphone portable) <ul style="list-style-type: none">• Si votre famille réside chez un tiers : une attestation sur l'honneur datée et signée de la personne qui héberge ainsi qu'une copie recto/verso de sa Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois• Si votre enfant réside chez un tiers : merci de vous rapprocher directement du service administratif de la commune
<input type="checkbox"/> En cas de séparation ou divorce : photocopie de l'intégralité du jugement ou attestation signée des 2 parents précisant les modalités de garde
<input type="checkbox"/> Carnet de vaccination à jour
<input type="checkbox"/> Assurance de responsabilité civile au nom de l'enfant
<input type="checkbox"/> Justificatifs de la demande de dérogation



ATTENTION Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Demande de dérogation

Partie réservée à l'administration

Madame/Monsieur le Maire de la Commune de : _____

Donne son accord

Ne donne pas son accord

A la scolarisation dans l'école de Thoiras pour l'enfant : _____

Fait à _____, le _____

Nom et Signature du maire :
(cachet de la collectivité)

Je soussigné, Lionel ANDRÉ, Maire de Thoiras, donne un avis

Favorable

Défavorable

A la présente demande d'inscription scolaire.

Fait à Thoiras, le _____